



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE



VERS LES ASSEMBLEES 2027-2028

Étapes, critère et instruments pour la préparation

[Texte original : italien]

FAIRE MEMOIRE
INTERPRETER
ORIENTER
CELEBRER

Se rassembler en Église pour relire ensemble ce qui s'est passé et partager les merveilles accomplies par le Seigneur est une pratique qui s'enracine dans l'expérience du retour de mission racontée par l'Évangile : après avoir été envoyés deux par deux, « Les soixante-douze disciples revinrent dans la joie » (Lc 10, 17), racontant ce que le Seigneur avait accompli par leur intermédiaire.

Par la suite, l'Église apostolique reprend elle aussi cette même pratique, comme nous pouvons le lire dans le livre des *Actes* : « À notre arrivée à Jérusalem, les frères nous accueillirent avec joie. Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques, où tous les Anciens vinrent le rejoindre. Après les avoir salués, il se mit à raconter en détail ce que Dieu avait fait chez les nations païennes par son ministère » (Ac 21, 17-19 ; cf. également Ac 14, 27 et Ac 15, 4.12).

C'est dans ces récits que puise son inspiration le parcours synodal des prochaines années. Celui-ci sera une occasion de **rassembler le Peuple de Dieu pour contempler ensemble l'œuvre que Dieu ne cesse d'accomplir** au milieu de nous, en **partager les fruits** et en **rendre grâce**. Les Églises ainsi rassemblées pourront faire l'expérience de l'échange de dons, ce dynamisme spirituel fondamental attesté par le Nouveau Testament (cf. Rm 15, 26-27), remis en lumière par le Concile (cf. *LG* 13 et 23 ; *AG* 38 ; *PO* 6, 7 et 10) et repris avec force par le *Document final* (DF) du Synode 2021-2024 (cf. en particulier nn. 120-123).

Les Assemblées de 2027-2028, à la préparation desquelles ce texte est consacré, s'inscrivent dans la phase de mise en œuvre du Synode - troisième moment du processus tracé par la Constitution apostolique *Episcopalis communio*, après la consultation et l'écoute du Peuple de Dieu (2021-2023) et la phase célébrative, qui a culminé dans les deux sessions de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques d'octobre 2023 et d'octobre 2024. Avec la remise du *Document final*, le Pape François a ouvert cette nouvelle étape, que le Pape Léon XIV a ensuite confirmée et promue. Les *Pistes pour la phase de mise en œuvre du Synode* (29 juin 2025 et [disponibles sur le site www.synod.va](http://www.synod.va)) ont précisé l'horizon et le style de ce parcours, en proposant des critères et de premières orientations.

Les indications fournies ici ont pour but de contribuer à donner une forme encore plus concrète au processus en cours, en précisant l'implication des Églises locales et des différents niveaux de communion ecclésiale. **La phase de mise en œuvre n'introduit pas de tâches supplémentaires par rapport à la vie ordinaire des communautés mais elle l'oriente et**

la renouveau de l'intérieur : elle invite à expérimenter des pratiques et des formes de vie ecclésiale plus synodales, à en vérifier les fruits et à les partager, dans un dynamisme d'échange entre les Églises qui nourrit la communion et soutient la mission. C'est dans cet horizon que se comprend le sens des Assemblées annoncées par les *Pistes* : non comme des événements isolés, mais comme des moments forts au sein d'un processus plus vaste de discernement, de conversion et de croissance qui culminera dans l'Assemblée ecclésiale de 2028.

Les Assemblées prévues pour les prochaines années **constituent un passage décisif dans la mise en œuvre du Synode**. Comme cela a déjà été souligné dans les *Pistes*, il ne s'agit pas d'ajouter une étape formelle ni de répéter ce qui a déjà été vécu dans les phases analogues du Synode 2021-2024, mais d'aider les Églises à transformer l'expérience accomplie en sagesse partagée. Ce qui est en jeu n'est pas la simple continuité d'un processus, mais sa maturation.

L'intention est à la fois simple et exigeante : reconnaître ce que l'Esprit Saint a fait grandir, comprendre les difficultés qui marquent encore le chemin, identifier avec réalisme et confiance les pas à accomplir. En ce sens, les Assemblées ne sont pas de l'ordre d'une vérification technique, mais des occasions de discernement, de coresponsabilité et d'action de grâce, à l'intérieur d'un processus partagé par toute l'Église.

Pour préserver l'unité de ce processus, nous proposons **une question commune qui puisse orienter le travail** à tous les niveaux, en laissant à chaque étape la possibilité de la décliner en fonction de son contexte propre :

*À la lumière du parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024
et en vue d'en offrir les fruits en don aux autres Églises et au Saint-Père :*

***Quel visage concret d'Église synodale missionnaire
et quels nouveaux chemins de synodalité
émergent dans votre communauté ?***

Cette question invite à relire, dans un climat de prière, l'expérience de mise en œuvre du *Document final* : les pratiques engagées, les nouveaux commencements, les transformations en cours, mais aussi les difficultés rencontrées. En même temps, cette question active un processus narratif et de communication entre les Églises, les aidant à ne pas se replier sur elles-mêmes, mais à situer ce qu'elles ont vécu dans un horizon plus vaste de communion.

Objectifs et perspectives

Une Assemblée d'évaluation (*assessment*) est **un processus spirituel et un moment de célébration au cours duquel on tire les fils d'un cheminement communautaire de croissance dans la synodalité**, qui est une dimension essentielle de la vie de l'Église, enracinée dans la communion et ordonnée à la mission. Pour cette raison, l'objectif du processus d'évaluation est une croissance de tout le Peuple de Dieu dans les relations et dans la fidélité à la mission de l'Église dans le monde, avec une attention particulière à la participation des femmes, des jeunes, des pauvres et de tous ceux qui vivent aux marges de nos communautés.

Dans les Assemblées et leur préparation, il ne s'agit pas de répéter l'étape de la consultation du Synode, mais d'**apprendre de l'expérience vécue, de reconnaître les fruits et les difficultés, de recalibrer les priorités** et les processus à la lumière d'un discernement attentif, de renforcer la coresponsabilité entre les sujets ecclésiaux et de favoriser un authentique échange de dons entre les Églises. Dans tout cela, il reste essentiel de rester à

l'écoute attentive de la voix du Saint-Esprit à la lumière de la Parole de Dieu : les Assemblées ne s'apparentent ni à une consultation sociologique ni à une dynamique délibérative. La qualité de la prière, de l'écoute et du partage est plus importante que la quantité des matériaux produits, qui devront rester essentiels et ciblés.

En particulier, les Assemblées s'inscrivent à l'intérieur de processus ecclésiaux plus vastes, qui exigent des temps de préparation adéquats, l'implication réelle des communautés et des organismes de participation, et un soin particulier dans la restitution et la communication des fruits. **Les Assemblées n'épuisent pas le chemin, mais en représentent un moment de synthèse et de relance** : ce qui y est reconnu et partagé est destiné à orienter les pas suivants, à nourrir le dialogue entre les Églises et à soutenir la continuité du processus de croissance synodale missionnaire.

Responsabilité et composition

La **responsabilité** du processus revient à l'évêque diocésain ou éparchial pour les Assemblées diocésaines et éparchiales, au président de la Conférence Épiscopale pour celles qui sont nationales ou régionales, et aux responsables des instances continentales pour les Assemblées de ce niveau. Cette responsabilité doit être exercée dans l'esprit de ce qu'affirme le *Document final* aux nn. 69 et 92, en s'appuyant sur la collaboration des organismes de participation et des équipes synodales, à qui sont confiées l'organisation et la coordination du travail. Dans cette perspective, les équipes synodales ne sont pas simplement des structures opérationnelles, mais des organes au sein desquels a mûri une expérience d'écoute et de coresponsabilité qu'il faut préserver et développer. Pour cette raison, là où cela n'a pas encore été fait, il est essentiel de réactiver et de soutenir les équipes synodales diocésaines, nationales et continentales, en communiquant à la Secrétairerie Générale du Synode leur composition¹.

La **composition des Assemblées** doit être cohérente avec leur finalité. Il ne s'agit pas seulement de représenter un Diocèse ou l'Église d'un Pays ou d'une région, mais de garantir la présence de personnes qui connaissent les processus en cours et soient capables de les interpréter théologiquement et pastoralement. Dans la sélection des participants, il faudra assurer une attention adéquate au rapport entre hommes et femmes et entre les différentes générations, à la diversité culturelle et ecclésiale – en incluant prêtres, diacres, consacrées et consacrés, membres d'associations, de mouvements et de communautés nouvelles, ainsi que des fidèles non insérés dans des structures organisées – et à la présence de personnes qui vivent des situations de fragilité ou de marginalité. Un soin particulier sera réservé à l'implication des curés de paroisse. Il est important également de valoriser aussi des voix qui ne sont pas directement rattachées à la structure ecclésiale et, là où cela s'avère opportun, de prévoir la participation de représentants d'autres Eglises et Communions chrétiennes ou d'autres religions. Les niveaux et les modalités de participation pourront se différencier en fonction des contextes culturels, des compétences et des expériences, mais **il est essentiel que les participants soient disposés à soutenir le processus même au-delà de 2028**, en contribuant à en garantir la continuité.

Étant donné que le nombre de participants aux rencontres en présentiel sera nécessairement limité, il convient en outre de prévoir des modalités qui permettent au plus grand nombre possible de fidèles de se sentir réellement partie prenante du processus. À cette fin, pourront être organisés des moments de préparation en ligne, et la participation à distance

¹ Le formulaire d'inscription des équipes synodales diocésaines, nationales et continentales est disponible via ce lien : https://synod2024db.com/2025_synodal-teams-registration/

à certaines sessions sera rendue possible, notamment par la diffusion en streaming avec traduction là où cela sera nécessaire. Les matériaux produits durant le processus seront rendus accessibles, au moins en ligne. En même temps, il ne faut pas sous-estimer l'importance des rencontres en présentiel, y compris dans la phase de préparation, comme occasions irremplaçables d'écoute réciproque et de discernement partagé.

Calendrier et instruments

Le calendrier des Assemblées suit ce qui a déjà été indiqué dans les *Pistes* :

- premier semestre 2027 : Assemblées d'évaluation diocésaines et éparchiales
- second semestre 2027 : Assemblées d'évaluation nationales ou régionales
- premier quadrimestre 2028 : Assemblées d'évaluation continentales
- octobre 2028 : Assemblée ecclésiale au Vatican

Les modalités concrètes de déroulement devront être adaptées avec prudence et liberté aux conditions culturelles, sociales et également politiques des différents contextes. Du point de vue méthodologique, la conversation dans l'Esprit demeure la référence privilégiée, avec les adaptations nécessaires aux exigences spécifiques d'un processus d'évaluation dans les différentes étapes.

Les textes de référence de ce parcours demeurent en premier lieu le *Document final* de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques et les *Pistes pour la phase de mise en œuvre du Synode*. Il convient par ailleurs de rappeler que les rapports finaux des groupes d'étude mis en place après la première session sont en cours de publication ; ils sont rassemblés sur une page dédiée du site www.synod.va au fur et à mesure de leur parution. Ces *Rapports*, qui offrent des éléments d'approfondissement sur certaines questions importantes pour la vie ecclésiale, seront accueillis et, autant que possible, intégrés dans les différentes phases du parcours, non comme des contenus à appliquer, mais comme des stimuli qui peuvent éclairer le discernement en cours et aider à le situer dans un horizon plus vaste.

Pour soutenir adéquatement la préparation, d'autres matériaux de travail seront mis à disposition et des rencontres de formation en ligne seront organisées, afin de clarifier les objectifs et les contenus et d'accompagner les responsables dans le déroulement du processus. Des informations plus détaillées seront envoyées au moment opportun. Ces instruments entendent favoriser une participation consciente et une conduite cohérente des Assemblées, dans le respect de la diversité des contextes et dans l'unité du chemin ecclésial.

À partir de ce cadre d'ensemble, nous vous proposons à présent quelques indications relatives aux différentes étapes du parcours, de manière à en accompagner plus concrètement le déroulement, étant entendu qu'**il sera nécessaire de les adapter avec prudence et liberté aux spécificités de chaque contexte**. Chacun est invité à s'arrêter de manière particulière sur l'étape à laquelle il est appelé à contribuer ou pour laquelle il exerce une responsabilité spécifique ; en même temps, une lecture d'ensemble permet de mieux saisir l'unité et le souffle du processus, en favorisant une participation plus consciente et harmonieuse.

ÉTAPES DU PARCOURS

FAIRE MÉMOIRE

Étape des Églises locales (Diocèses et Éparchies)

INTERPRÉTER

Étape des Églises locales d'une Conférence Épiscopale (nationale ou régionale)

ORIENTER

Étape des Églises locales de chaque continent (ou région continentale)

CÉLÉBRER

Assemblée ecclésiale de toute l'Église



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE



Étape des Églises locales (Diocèses et Éparchies)

- premier semestre 2027 -

FAIRE MEMOIRE

INTERPRETER

ORIENTER

CELEBRER

FAIRE MEMOIRE

*Alors celui qui siégeait sur le Trône déclara :
« Voici que je fais toutes choses nouvelles. »
Et il me dit : « Écris,
car ces paroles sont dignes de foi et vraies » (Ap 21, 5)*

L'étape des Églises locales (Diocèses et Éparchies) se situe dans le premier semestre 2027 comme un temps de mémoire et de discernement. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de reconstruction, mais d'un acte ecclésial : **recueillir et reconnaître ce qui est advenu, en saisir le sens, laisser émerger ce qui est en train de germer**. Dans ce contexte, faire mémoire ne signifie pas regarder vers le passé, mais lire le présent à la lumière de l'action de l'Esprit Saint dans l'histoire et dans la vie des communautés. L'horizon du travail de cette étape est principalement **narratif**.

Dans cette étape, l'Église locale est appelée tout d'abord à **recueillir et à mettre en relation les expériences en cours** : formes nouvelles de présence missionnaire, pratiques de coresponsabilité, parcours d'écoute, transformations dans les processus décisionnels, réformes des structures. Il s'agit de raconter, en mettant en lumière les dynamiques, les passages, les apprentissages, en gardant à l'esprit la triple conversion ecclésiale soulignée par le *Document final* : la conversion des relations, des processus décisionnels et des liens entre les Églises et avec les territoires. Dans cette perspective, il sera important de tenir ensemble les dimensions personnelle et communautaire de la conversion, sans négliger le plan des réformes structurelles.

Cette étape se déploie en deux moments étroitement liés et complémentaires.

- Le premier consiste en **une relecture spirituelle de l'expérience**, à mener avant l'Assemblée, qui permet de recueillir, d'ordonner et de mettre en lumière ce qui a été vécu dans les différents domaines. Le fruit de ce travail sera le **compte rendu narratif**.
- Le second moment est **l'Assemblée proprement dite**, au cours de laquelle cette première élaboration est accueillie, partagée et interprétée de manière organique : c'est là que, à travers l'écoute réciproque et le discernement commun, mûrit une compréhension plus profonde du chemin et que sont identifiés les éléments essentiels à préserver et à relancer.

Les deux moments sont orientés autant vers la croissance interne de la communauté que vers la communication avec les autres Églises locales : ce qui a mûri est reconnu et offert comme contribution à un chemin ecclésial plus vaste. C'est pourquoi l'Assemblée sera aussi l'occasion d'écrire une Lettre aux autres Églises pour partager avec elles les fruits les plus significatifs du parcours d'évaluation.

A. Le compte rendu narratif

Le point de départ de cette étape consiste en **un travail de relecture attentive et articulée du chemin accompli**. La question centrale qui oriente l'ensemble du processus, déclinée dans le contexte concret du Diocèse ou de l'Éparchie, en constitue le point de départ.

*À la lumière du parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024
et en vue d'en offrir les fruits en don aux autres Églises et au Saint-Père :
quel visage concret d'Église synodale missionnaire et quels nouveaux chemins
de synodalité émergent dans votre communauté ?*

Il s'agit d'examiner à la lumière de cette question de quelle manière le *Document final* du Synode a été mis en œuvre, quels processus ont été engagés, quelles transformations sont en cours, quelles difficultés ont émergé et quelles perspectives se dessinent.

Afin de soutenir ce travail et de contribuer à sa mise en œuvre, à partir des *Pistes*, nous proposons quelques domaines sur lesquels les Églises locales pourront se pencher pour identifier les étapes de l'assimilation et du développement :

- la promotion d'une spiritualité synodale (cf. DF, nn. 43-46) et d'une liturgie en clé synodale (cf. DF, n. 27) ;
- la valorisation des ministères et des charismes ; accès des fidèles laïcs à des rôles de gouvernance qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre et à d'autres responsabilités ecclésiales (cf. DF, nn. 60, 75-77) ;
- la pratique du discernement ecclésial (cf. DF, nn. 81-86), processus décisionnels en style synodal (cf. DF, nn. 93-94) et fonctionnement des organismes de participation en style synodal (cf. DF, nn. 103-106) ;
- le développement de pratiques de transparence, de rendre compte et d'évaluation (cf. DF, nn. 95-102) ;
- le renouvellement missionnaire des paroisses et des communautés locales (cf. DF, nn. 117-119) ;
- les liens entre Diocèses voisins, dans les régions et entre Pays (cf. DF, n. 124) ;
- le style synodal dans les relations œcuméniques (cf. DF, nn. 137-138) ;
- le style synodal dans les relations interreligieuses (cf. DF, n. 123) ;
- le style synodal dans la présence organisée dans la société (éducation, culture, promotion humaine, accueil, santé, etc. ; cf. DF, n. 118) et dans la promotion de la paix, de la justice et du soin de la maison commune (cf. DF, nn. 47-48. 121) ;
- les activités de formation à la synodalité (cf. DF, nn. 143-151) et caractère synodal des parcours de l'Initiation chrétienne (cf. DF, n. 142) ;
- etc.

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, est une aide pour ne pas négliger des dimensions importantes de l'expérience. Chaque Église locale est invitée à accorder une attention privilégiée aux domaines qui s'avèrent les plus significatifs dans son contexte, **sans aucune obligation de les aborder tous**. En tout état de cause, il est essentiel que la relecture ne se concentre pas exclusivement sur la vie interne de la communauté chrétienne, mais qu'elle maintienne ouverte la perspective missionnaire : **de quelle manière l'expérience de mise en œuvre du Synode a-t-elle contribué et peut-elle contribuer à rendre l'Église plus capable d'annoncer l'Évangile dans les situations concrètes de la vie humaine et sociale ?**

Pour faciliter ce processus, une trame pour la rédaction du compte rendu narratif sera envoyée dans les prochains mois. Dès à présent, il convient de rappeler que le texte pourra être accompagné de brèves contributions (à titre indicatif, d'une page chacune) consacrées à des expériences spécifiques qu'il est jugé significatif de partager, y compris celles qui n'ont pas

donné les résultats attendus : celles-ci, en effet, peuvent elles aussi offrir des éléments précieux d'apprentissage.

La coordination de la rédaction du compte rendu sera ordinairement confiée à l'équipe synodale, qui opérera en collaboration avec les personnes et les organismes impliqués dans les différents domaines de la vie ecclésiale, **sous la responsabilité finale de l'Évêque, à qui revient l'approbation finale**. Si l'Évêque estime nécessaires des modifications ou des amendements, il renverra le texte à l'équipe en motivant ses observations. Ce travail devra être achevé avant l'Assemblée et le compte-rendu devra être mis à la disposition des participants suffisamment à l'avance.

B. L'Assemblée : relecture d'ensemble du cheminement et lettre aux autres Églises

L'Assemblée est le moment où la relecture analytique est accueillie, partagée et interprétée à la lumière de l'expérience de l'Église diocésaine ou éparchiale dans son ensemble. **Le compte rendu narratif représente une base de départ pour l'Assemblée** : c'est dans l'écoute réciproque, dans le dialogue et dans la prière commune que peut mûrir un regard plus intégré sur le chemin parcouru. La conversation dans l'Esprit, dûment adaptée, reste la référence méthodologique suggérée, sachant que le discernement ecclésial n'est pas le résultat d'un compromis entre différentes positions, mais le fruit d'une écoute commune de l'Esprit.

L'objectif de l'Assemblée n'est pas de produire un document de synthèse supplémentaire, mais **d'élaborer une brève lettre**, destinée aux autres Églises locales du monde entier, pour partager, sous une forme essentielle et communicative, les principaux fruits émergés dans le parcours de mise en œuvre du Synode : ce qui a été compris, ce qui s'entrevoit comme prometteur, ce qui demeure ouvert.

Cette lettre – d'une longueur contenue – revêt une importance qui va au-delà d'un simple compte rendu. Il s'agit d'un acte de communication ecclésiale qui permet de participer à l'échange de dons entre les Églises, en partageant son expérience et en s'ouvrant à celle des autres. Un modèle sera également envoyé pour la rédaction de la lettre.

Au terme de l'Assemblée, tant le compte rendu narratif que la lettre seront transmis à l'équipe synodale nationale (ou régionale), comme contribution à l'étape suivante de discernement, et partagés avec la Secrétairerie Générale du Synode **avant le 30 juin 2027**.

EN SYNTHÈSE

Au cours de l'Étape des Églises locales, deux contributions distinctes et complémentaires sont élaborées: **en vue de l'Assemblée**, un compte rendu narratif, qui rassemble de manière articulée la relecture spirituelle, théologique et pastorale de l'expérience dans les différents domaines considérés ; **durant l'Assemblée**, une lettre aux autres Églises, qui restitue de façon synthétique le sens d'ensemble du chemin et les principaux fruits recueillis.

C'est dans ce double exercice – tourné d'abord vers l'intérieur de la communauté ecclésiale diocésaine ou éparchiale, puis vers l'extérieur –, sous la responsabilité finale de l'évêque, que se joue la qualité de cette étape. Il ne s'agit pas seulement de mieux comprendre ce qui s'est passé, mais de reconnaître ensemble ce que l'Esprit est en train de faire naître et de le partager comme un don pour le cheminement de l'Église tout entière.



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE



Étape des Églises locales d'une Conférence Épiscopale (nationale ou régionale)

- second semestre 2027 -

FAIRE MEMOIRE

INTERPRETER

ORIENTER

CELEBRER

INTERPRETER

« Ne crains pas, je suis le Premier et le Dernier, le Vivant [...] Écris donc ce que tu auras vu : ce qui arrive maintenant, et ce qui arrivera ensuite. Voici le sens mystérieux des sept étoiles que tu as vues dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or : les sept étoiles sont les anges des sept Églises, et les sept chandeliers sont les sept Églises » (Ap 1, 17-20)

Au sein du processus, l'étape des Églises locales d'une Conférence Épiscopale constitue un temps d'interprétation sapientielle et théologique. Après le travail de relecture et de narration accompli par les Diocèses ou Éparches, on est ici appelé à franchir un pas supplémentaire : **accueillir les fruits partagés par les Diocèses et les Éparches, les mettre en relation les uns avec les autres, en laisser émerger la signification ecclésiale plus vaste**. C'est le moment où les expériences locales, sans perdre leur caractère concret, s'inscrivent dans une perspective plus large, capable de saisir les dynamiques communes, les convergences et les tensions, ainsi que les perspectives qui concernent l'Église dans son ensemble sur un territoire donné.

De manière générale, **cette étape voit comme protagonistes les Églises appartenant à une même Conférence Épiscopale**, qui constitue, dans ce passage du processus, la référence ordinaire pour le discernement et le travail d'élaboration. Toutefois, là où les conditions le suggèrent, elle pourra être vécue également dans des régions ecclésiales d'un niveau plus restreint (comme les Provinces Ecclésiastiques) ou plus vaste, en réunissant des Pays qui partagent des contextes culturels, sociaux ou pastoraux particulièrement homogènes (comme cela se produit, par exemple, dans certaines régions d'Afrique ou d'Europe). Dans cette perspective, les Églises réunies au sein de la CEAMA (Conférence Ecclésiale d'Amazonie) sont elles aussi invitées à développer un parcours spécifique, qui confluera ensuite dans l'élaboration globale des Églises d'Amérique Latine. Les Diocèses ou Éparches qui n'appartiennent pas à une Conférence Épiscopale sont invités à identifier avec quel regroupement d'Églises il serait particulièrement fécond de mener à terme cette étape, en raison de la proximité culturelle, sociale ou pastorale.

Sous la responsabilité constante du Président de la Conférence Épiscopale, les équipes synodales sont appelées à coordonner cette phase, en collaborant avec les organismes, les commissions et les personnes compétentes au niveau national ou régional, en impliquant de manière adéquate également des experts et des représentants des équipes synodales diocésaines ou éparchiales.

Cette étape s'articule elle aussi en deux moments distincts et complémentaires. Le premier moment sera consacré à une relecture ciblée de certains aspects spécifiques, notamment à travers l'élaboration de fiches thématiques, qui conduira à **la rédaction d'un rapport théologico-pastoral** ; le second est centré sur l'Assemblée, appelée à formuler une interprétation partagée du chemin parcouru et à en communiquer les fruits aux autres Églises par **une lettre**.

A. Le rapport théologico-pastoral

Le premier pas de cette Étape prévoit **la rédaction de fiches thématiques** qui permettent d'ordonner et de mettre en lumière ce qui a été vécu et engagé dans les différents domaines de la vie ecclésiale. Le travail consiste à recueillir et à réélaborer ce qui émerge des contributions des Diocèses et des Éparches (comptes rendus narratifs et lettres) en rédigeant toutes les fiches thématiques suivantes :

1. Promotion d'une spiritualité synodale (cf. DF, nn. 43-46) et d'une liturgie en clé synodale (cf. DF, n. 27)
2. Valorisation des ministères et des charismes ; accès des fidèles laïcs à des rôles de gouvernance qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre et à d'autres responsabilités ecclésiales (cf. DF, nn. 60, 75-77)
3. Pratique du discernement ecclésial (cf. DF, nn. 81-86), processus décisionnels en style synodal (cf. DF, nn. 93-94) et fonctionnement des organismes de participation en style synodal (cf. DF, nn. 103-106)
4. Développement de pratiques de transparence, de rendre comptes et d'évaluation (cf. DF, nn. 95-102)
5. Renouvellement missionnaire des paroisses et des communautés locales (cf. DF, nn. 117-119)
6. Liens entre Diocèses voisins, dans les régions et entre Pays (cf. DF, n. 124)
7. Style synodal dans les relations œcuméniques (cf. DF, nn. 137-138)
8. Style synodal dans les relations interreligieuses (cf. DF, n. 123)
9. Style synodal dans la présence organisée dans la société (éducation, culture, promotion humaine, accueil, santé, etc. ; cf. DF, n. 118) et dans la promotion de la paix, de la justice et du soin de la maison commune (cf. DF, nn. 47-48, 121)
10. Activités de formation à la synodalité (cf. DF, nn. 143-151) et caractère synodal des parcours de l'Initiation chrétienne (cf. DF, n. 142)

D'autres fiches invitent à relire des questions spécifiques davantage manifestes dans la dynamique des regroupements d'Églises :

11. Formation à la synodalité dans les Séminaires (cf. DF, n. 142)
12. Style synodal et formation à la synodalité dans les Facultés et institutions théologiques (cf. DF, n. 67)
13. Style synodal des Conférences Épiscopales et leur structure (cf. DF, n. 125)
14. Participation de la Vie Consacrée et des Agrégations laïques au dynamisme synodal de l'Église locale (cf. DF, nn. 65.118)

À travers l'élaboration de ces fiches (pour lesquelles une grille sera fournie au moment opportun), il s'agit de mettre en lumière non seulement ce qui a été réalisé, mais surtout **les dynamiques qui traversent les différents domaines, les critères qui émergent, les questions qui demandent un approfondissement ultérieur**. Par rapport à l'étape précédente, le travail requis comporte une interprétation théologique et pastorale plus explicite de l'expérience. Une fois rédigées les fiches thématiques, sous la coordination de l'équipe synodale, il s'agira de rédiger une introduction de quelques pages qui offre une interprétation théologico-pastorale d'ensemble.

L'ensemble de l'introduction et des fiches thématiques constitue le rapport théologico-pastoral ; il rend compte des principales dynamiques qui ont émergées, des questions transversales qui traversent les différents domaines, des perspectives qui s'ouvrent pour le chemin à venir. Le rapport est une ressource précieuse, qui donne voix à la conscience ecclésiale mûrie au niveau local : il restitue ce qui a été reçu des Églises locales, en les stimulant à situer leur propre chemin dans un horizon plus vaste et partagé, et il constitue le point de départ des travaux de l'Assemblée d'évaluation nationale (ou régionale).

Par ailleurs, dans cette phase, les équipes synodales évalueront les modalités les plus opportunes pour la publication et la diffusion des lettres aux autres Églises rédigées par les Diocèses et les Éparchies, comme signe concret du chemin accompli et de la pluralité des voix qui l'ont animé.

B. L'Assemblée : relecture d'ensemble du chemin et lettre aux autres Églises

L'Assemblée d'évaluation nationale (ou régionale) est appelée à accueillir les différents matériaux reçus (rapport théologico-pastoral ; comptes rendus narratifs et lettres aux Églises préparés par les Diocèses ou les Éparchies) et à les relire de manière organique. L'objectif n'est pas d'offrir une synthèse, mais de laisser émerger une interprétation partagée du chemin, capable d'indiquer ce qui apparaît le plus significatif pour le présent et pour l'avenir.

Concrètement, l'Assemblée sera appelée à composer une **lettre adressée aux Églises locales et aux regroupements d'Églises du monde entier**, dans laquelle trouveront expression, sous une forme essentielle et communicative, les fruits principaux du chemin : ce qui a été appris, ce qui est reconnu comme prometteur, les intuitions qui peuvent être offertes comme contribution au chemin commun. Tout comme durant l'étape locale, le soin apporté à la communication fait partie intégrante du processus : c'est grâce à cet échange que les Églises grandissent ensemble.

Le rapport théologico-pastoral et la lettre seront mis à la disposition de l'équipe synodale continentale comme contribution à l'étape suivante du processus et partagés avec la Secrétairerie Générale du Synode **avant le 31 décembre 2027**.

EN SYNTHÈSE

La tâche de l'Étape des Églises locales d'une Conférence Épiscopale (nationale ou régionale) est d'offrir une interprétation théologico-pastorale du chemin accompli, capable de mettre en relation les expériences, de les éclairer mutuellement et à la lumière de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, en vue d'une communication plus vaste à l'ensemble du Peuple de Dieu, au service de sa mission. Son travail se concrétise dans la rédaction : **en vue de l'Assemblée**, d'un rapport théologico-pastoral, comprenant une série de fiches qui abordent les thèmes indiqués et une introduction qui en offre une interprétation d'ensemble ; **durant l'Assemblée**, d'une lettre destinée aux autres Églises du monde, qui partage les principaux fruits du chemin.

À ces matériaux s'ajoute le recueil ordonné des comptes rendus narratifs et des lettres produites par les Diocèses ou les Éparchies.



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE



Étape des Églises locales de chaque continent (ou région continentale)

- premier quadrimestre 2028 -

FAIRE MEMOIRE

INTERPRETER

ORIENTER

CELEBRER

ORIENTER

*Et j'ai vu la Cité sainte, Jérusalem nouvelle,
qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu, prête pour les noces,
comme une fiancée parée pour son époux.
Et j'entendis une voix forte qui venait du Trône. Elle disait :
« Voici la demeure de Dieu avec les hommes ;
il demeurera avec eux, et ils seront ses peuples,
et lui-même, Dieu avec eux, sera leur Dieu » (Ap 21, 2-3)*

Au sein du parcours de mise en œuvre du Synode, l'étape continentale se configure comme **un passage d'orientation, capable d'ouvrir des perspectives nouvelles**. Après la relecture du chemin opérée par les Diocèses et les Éparques, et l'interprétation mûrie au niveau des Conférences Épiscopales (nationales ou régionales), un espace s'ouvre dans lequel les Églises des différents continents peuvent reconnaître ensemble les pas que l'Esprit Saint les invite à accomplir dans les différents domaines mis en évidence. Ce passage demande une écoute plus profonde de la manière dont l'Esprit est à l'œuvre dans l'expérience et invite à discerner les dynamiques en cours à la lumière de la Parole de Dieu et de la tradition de l'Église, en laissant émerger des critères et des orientations pour le chemin vers une Église synodale missionnaire capable d'habiter le monde contemporain.

Les « continents » (ou régions continentales) ne constituent pas seulement une division géographique, mais reflètent des sphères culturelles, sociales et religieuses traversées par des dynamiques communes : processus migratoires, transformations culturelles, tensions politiques, changements dans les manières de vivre la foi. Le continent n'est pas une simple synthèse intermédiaire, mais un espace dans lequel les Églises peuvent reconnaître ensemble les défis qui dépassent les frontières nationales et demandent des réponses partagées.

Le travail de cette étape consistera à recueillir et analyser les matériaux produits par l'Étape des Églises locales d'une Conférence Épiscopale (nationale ou régionale), accompagnés de la rédaction de fiches thématiques spécifiques (en particulier sur le fonctionnement synodal des regroupements continentaux d'Églises). Suivra un moment plus proprement de discernement, finalisé à l'élaboration d'un « **rapport de perspective** » : une relecture d'ensemble du chemin, capable d'identifier des priorités émergentes et des orientations partagées. La communication avec les Églises des autres continents, avec lesquelles il faudra partager les principaux résultats, revêtira une importance fondamentale. Les résultats devront être transmis à la **Secrétairerie générale du Synode avant le 30 avril 2028**.

Les aspects spécifiques de cette Étape et **les modalités concrètes de déroulement du travail seront ultérieurement approfondis en dialogue avec les représentants des différents continents**, en vue de la formulation d'indications plus détaillées et de matériaux de soutien *ad hoc*.

C'est dans ce même horizon que se situera également un dialogue au sein de la Curie Romaine sur la mise en œuvre du Synode. Ses résultats, mis en relation avec les fruits des Assemblées continentales, favoriseront une intégration plus profonde entre le discernement des Églises et le service des organismes du Saint-Siège.



PARCOURS DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE

Assemblée ecclésiale de toute l'Église

- octobre 2028 -

FAIRE MEMOIRE

INTERPRETER

ORIENTER

CELEBRER

CELEBRER

*Alors, l'un des sept anges aux sept coupes remplies des sept derniers fléaux vint me parler : « Viens, je te montrerai la Femme, l'Épouse de l'Agneau. »
En esprit, il m'emporta sur une grande et haute montagne ;
il me montra la Cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu :
elle avait en elle la gloire de Dieu. [...]
La ville n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour l'éclairer,
car la gloire de Dieu l'illumine : son luminaire, c'est l'Agneau.
Les nations marcheront à sa lumière,
et les rois de la terre y porteront leur gloire (Ap 21, 9-10.23-24)*

Le parcours des Assemblées trouve son moment culminant dans l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028, à travers laquelle toute l'Église est appelée à **reconnaître, à célébrer et à relancer** les fruits mûris dans le chemin de mise en œuvre du Synode. Plus qu'un point d'arrivée, l'Assemblée ecclésiale est le moment où le chemin parcouru est ramené à l'unité, ouvert à de nouveaux développements et confié au discernement de l'Église tout entière, sous la responsabilité du Saint-Père.

Les modalités de déroulement de l'Assemblée ecclésiale seront précisées ultérieurement. Un *Instrumentum laboris* dédié présentera les contenus et la méthode de travail à la lumière du chemin parcouru.

L'un des aspects marquants de cette étape est son caractère de célébration. Les liturgies, en particulier, seront appelées à rendre tangible ce que signifie être une Église synodale missionnaire : un peuple convoqué par le Seigneur, à l'écoute de la Parole, capable de vivre la communion et de s'ouvrir à la mission. **La dimension célébrative ne concernera pas seulement l'événement qui se tiendra au Vatican** : chaque Église locale sera invitée à l'accompagner par des moments similaires de célébration et de partage, et à le soutenir par la prière, faisant ainsi l'expérience d'une forme de communion universelle.

Par ailleurs, durant l'Assemblée ecclésiale de 2028 seront prévus des moments de dialogue pour **approfondir les noyaux thématiques qui ont émergés tout au long du processus**, ainsi que des groupes de discernement composés de personnes qui ont participé au cheminement et de figures dotées de compétences spécifiques, appelées à relire les matériaux selon différentes perspectives (position ecclésiale, de genre, générationnelle, culturelle, sociale). Chaque groupe sera appelé à offrir sa propre contribution sur la base de la question qui anime l'ensemble du processus, opportunément reformulée :

*quel visage concret d'Église synodale missionnaire
et quels nouveaux chemins de synodalité émergent comme fruit du
parcours accompli après la conclusion du Synode 2021-2024 ?*

Ces contributions ainsi recueillies seront **offertes au Saint-Père comme fruit du parcours de discernement**.

Dans cette Étape, donc, s'entrelacent **action eucharistique et discernement** : ce qui a été vécu, est reconnu comme don, partagé dans la joie et confié à la responsabilité de toute l'Église, afin qu'elle puisse continuer à engendrer la vie, sous la conduite du Saint-Père.